

Compte rendu de la rencontre APRC du groupe « 3B » Sud Aquitaine le samedi 27 octobre 2018 à Pau.

Nous n'étions que quatre ce matin-là : Léon L, François M, Lucette et Benoît G. Plusieurs s'étaient excusés, d'autres n'avaient pas donné de nouvelles.

Nous avons bien sûr commenté les derniers événements concernant l'Aprc en soulignant l'intérêt qu'avait suscité le compte rendu de l'action menée à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de la Cavimac.

Sur le PLFSS, François informait le groupe qu'il avait transmis, dès le 22 octobre, aux six députés des Pyrénées Atlantiques, les documents proposés par l'Aprc. On renouvellera l'opération avec les sénateurs bien entendu.

Nous avons ensuite passé la fin de la matinée à travailler sur les statuts et le règlement intérieur comme souhaité par notre président.

Le résultat de notre travail est contenu dans les 2 pièces jointes avec, pour certaines propositions, un commentaire explicatif des raisons qui nous les ont fait adopter.

C'est la rédaction de l'article 4 des statuts qui nous a retenus le plus longtemps. Il nous a semblé qu'en l'état le texte était trop succinct et même énigmatique avec la citation d'une loi dont on ne disait rien de son objet. Les décideurs en dernier recours jugeront si notre proposition améliore les choses.

En marge de ce travail, nous avons évoqué la question des archives. Personne ici ne possède quoi que ce soit d'utile en la matière. Mais du coup nous nous sommes posé les questions de savoir comment était envisagé le stockage de nos archives (quel endroit ? quelles possibilités de consultation ? Comment s'organise leur recensement et leur classement ?...).

Nous avons fixé la date de notre **prochaine rencontre au samedi 23 février 2019** pour y préparer l'A.G. annuelle des 16 et 17 mars. Adhérents des « 3B », à vos agendas !